

# Comment le Département prend-t-il ses décisions ?

PRÉSIDENTE, ASSEMBLÉES, COMMISSIONS...



habitants.

Acteur majeur de la vie quotidienne dans les Alpes de Haute-Provence, le Conseil départemental a pour missions prioritaires la solidarité, les collèges, les routes et les transports. Il intervient aussi utilement pour l'économie, l'environnement, l'agriculture, la culture et le sport. Sur toutes ces politiques publiques, ce sont les élus départementaux qui prennent les décisions dans l'intérêt général du territoire et de ses



## La présidence du Conseil départemental

Élu par les conseillers départementaux et conseillères départementales, le Président est le chef de l'exécutif. Il oriente les politiques publiques, prépare et met en œuvre les délibérations de l'Assemblée, préside et conduit les débats, exécute les décisions budgétaires et dirige l'administration.

Le 1er juillet 2021, les conseillers départementaux ont élu → Eliane BARREILLE (canton de Riez) à la tête du Département. Elle est assistée de 19 vice-présidents délégués à des compétences précises et aidés dans leurs tâches par des subdélégués.

6

ANS

durée renouvelable du mandat confié au Président du Département par l'Assemblée départementale

## L'Assemblée départementale

Composée de 30 conseillers départementaux et conseillères départementales élus pour 6 ans, l'Assemblée départementale se réunit chaque trimestre en séance publique à l'Hôtel du Département situé à Digne-les-Bains. Sous l'autorité du Président, l'Assemblée examine et se prononce par vote sur les délibérations et budgets qui orientent, encadrent, organisent, financent et mettent en œuvre les politiques publiques départementales.

30

CONSEILLER-ÈRE-S

## La commission permanente

Réunie à huis-clos, elle suit et vote les affaires courantes du Département, assurant ainsi la continuité de l'action et du fonctionnement entre chaque séance publique de l'Assemblée. Dans les Alpes de Haute-Provence, [→ tous les élus départementaux](#) sont membres de la commission permanente.

# 1

## COMMISSION PERMANENTE

---

statuant sur les affaires courantes du Département

---

## Les commissions spécialisées

Elles réunissent en groupes de travail les conseillers départementaux et conseillères départementales qui siègent chacun dans 2 commissions. Leur mission : étudier les dossiers et délibérations avant qu'ils soient soumis au vote de l'ensemble des élus lors des séances de l'Assemblée départementale et de la commission permanente.

### EN DÉTAIL

- **Commission Finances, Administration générale et patrimoine :**  
Administration générale (finances, ressources humaines, affaires juridiques, assemblées, documentation, marchés publics, moyens généraux), patrimoine départemental.  
Président de commission : → Robert GAY
- **Commission Développement durable :**  
Montagne, tourisme, thermalisme, environnement, agriculture, forêt, électrification rurale, eau.  
Présidente de commission : → Elisabeth JACQUES
- **Commission Solidarités :**  
Personnes âgées, personnes handicapées, enfance et famille, insertion, logement, coopération décentralisée.  
Présidente de commission : → Stéphanie COLOMBERO
- **Commission Cadre de vie :**  
Collèges, culture, langue provençale patrimoine culturel, sport et jeunesse.  
Présidente de commission : → Sandra RAPONI
- **Commission Aménagement du territoire :**  
Routes, infrastructures routières, mobilité douce, aide aux communes, contractualisation territoriale, politiques territoriales, schéma d'accessibilité des services au public, Europe et numérique.  
Président de commission : → Michel DALMASSO

---

regroupant de grandes thématiques

---

## Les décisions du Conseil départemental

Le département des Alpes de Haute-Provence met à disposition des citoyens les délibérations prises en assemblée départementale et Commission permanente ainsi que les arrêtés présentant un caractère réglementaire. Pour consulter ces décisions, connectez-vous ici à notre portail :

[deliberations.mondepartement04.fr](http://deliberations.mondepartement04.fr)



### Suivez-nous

**ALPES DE HAUTE  
PROVENCE**  
LE DÉPARTEMENT

Département des Alpes de Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS 70216 -  
04995

Digne-les-Bains CEDEX 9



04 92 30 04 00



Contact



Localiser

Plan du site

Contact

Espace presse

Charte graphique

Mentions légales

Aide

